



Présent(e)s : Mme Etchart, M. Genel, M. Grass, M. Lin, Mme Mazéo, M. Poussard, Mme Pons, M. Valero, Mme De Vendevre et Mme Roig-Verd.

Excusé(e)s : M. Berard, Mme De Linde, Mme Fontugne, M. Moskovicz, M. Pare et Mme Vallantin.

Présentation du dispositif expérimental Parisien « cours oasis » et de la démarche de l'architecte Xavier Lagurge : la cour de l'école Saint-Merri et la biodiversité

Xavier Lagurge est professeur d'architecture à l'École Nationale d'architecture Paris Val de Seine (ENSAPVS), architecte et professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle. Il intervient pour présenter le travail pédagogique réalisé entre le séminaire de master 1 de l'ENSAPVS et la classe de CM2 de l'École Saint-Merri.

Gérard Grass rappelle que le Conseil de quartier Saint-Merri s'intéresse à la végétalisation du quartier et exprime la nécessité d'aller plus loin dans la réflexion sur la place de la nature et de la biodiversité dans l'arrondissement. Il annonce que le travail effectué par des étudiants du Muséum National d'Histoire Naturelle et leurs propositions de pistes pour préserver et accroître la biodiversité dans le 4^e arrondissement, sont consultables dans un rapport publié sur le site de la Mairie du 4^e.

Xavier Lagurge explique que la Ville de Paris, qui a la gestion de 750 établissements scolaires, s'est aperçue que les cours d'écoles gagneraient à être végétalisées pour lutter contre le réchauffement climatique. L'idée du programme « Cours Oasis » repose sur la transformation des cours en îlot de fraîcheur et leur ouverture à d'autres usages hors temps scolaire et périscolaire, afin de renforcer la convivialité et d'offrir des espaces refuges aux populations vulnérables pendant les épisodes de fortes chaleurs. La Ville de Paris a alors contacté il y a deux ans et demi l'ENSAPVS et a mis en place dès la rentrée 2018 le programme « Cour Oasis » dans trois établissements parisiens. Xavier Lagurge précise que l'objectif de la ville est de mettre en place 30 Cours Oasis en 2019 à Paris et d'adapter, sous ce modèle de "Cours Oasis", la totalité des cours parisiennes d'ici 2040.

Xavier Lagurge explique avoir en parallèle cherché et trouvé avec difficulté une école pour le projet pédagogique du séminaire de Master 1 de l'ENSAPVS. L'école choisie fut l'école Saint-Merri.

Le projet pédagogique fut découpé en 4 temps :

1- Visites et relevés des étudiants de master à l'École Saint Merri

2- Exercice des élèves de CM2 : « dessinez la cour de vos rêves »

3- Présentation, à l'école Saint Merri de leurs travaux, par les élèves de CM2 aux étudiants architectes

4- Présentation à l'école d'architecture des travaux des étudiants architectes aux élèves de CM2

Xavier Lagurge précise que la végétalisation des cours développe les machines à rêves : les enfants ont réalisé des dessins de cours idéales très riches.

Les étudiants de l'ENSAPVS ont commencé par établir un diagnostic sur les corridors écologiques, les matériaux présents, la faune et la matière inerte. Sur les corridors écologiques, ils ont noté l'important effort d'aménagement en terrasse de l'école avec le potager pédagogique sur le toit et l'environnement très minéral du quartier Saint-Merri. Ils ont conclu que s'il doit y avoir une vie liée à la biodiversité à l'école Saint-Merri, elle commence par le toit. L'enjeu est de descendre aux niveaux inférieurs. Ils ont ensuite réalisé un état des lieux des matériaux présents dans l'école (caoutchouc, béton, asphalte, bois, granulats de caoutchouc et grille métallique). Il n'y a pas de pleine-terre, les plantations sont hors sol, il n'y a presque que de la matière inerte. Il est rappelé que le bâtiment a été conçu à une époque où l'on ne se souciait pas de la végétalisation et des enjeux climatiques.

Les étudiants ont alors réalisés 4 propositions : « Jungle urbaine », « Composter /Planter », « Une jungle à escalader » et « Ma ferme ».

La proposition de jungle urbaine consiste à végétaliser toutes les terrasses. Prenant en compte la dimension socio-culturelle des cours (les cours d'écoles sont les lieux de ségrégation), l'enjeu de la proposition est de faire comprendre dès le plus jeune âge que le vivant est vivant.

La 2^e proposition repose sur l'idée de faire du compostage avec les élèves, avec un mobilier pédagogique qui permettrait de faire varier la géométrie de la cour.

La 3^e proposition présente l'installation de mâts et de câbles pour créer un accrobranche végétalisé dans l'école. Cela permet de libérer de la place au sol et ouvre la perspective de mettre en place un exploitant afin que, pendant les vacances scolaires et les week-ends, l'école s'ouvre au quartier.

La 4^e proposition est l'installation d'une ferme afin de développer l'économie circulaire et les écosystèmes. Xavier Lagurge précise que les enfants n'ont pas été séduits par le projet de ferme.

À partir de ce projet pédagogique, Xavier Lagurge a présenté un projet RECRE (Renaturation des Espaces des Cours vers la Résilience Écologique) à la DEVE. Le projet RECRE, en complément du projet de recherche FEDER sur les effets bioclimatiques et sociétaux de la végétalisation des cours, travaille sur le fonctionnement de la cour en tant qu'écosystème anthropisé et sur l'évaluation des services écosystémiques rendus par la végétalisation. Le programme s'étend sur 2019-2021 et a plusieurs partenaires (La Ville de Paris, Le Centre de recherche sur l'Habitat, CRH-LAVUE, UMR 7218, Le CESCO du Muséum National d'Histoire Naturelle, XLGD architectures et TRIBU bureau d'étude et coordinateur du projet)

Xavier Lagurge insiste sur l'intérêt pédagogique de la végétalisation des cours.

Françoise Etchard pose la question de la pérennité de la réflexion et si l'expérience de végétalisation de l'école Saint-Merri va se poursuivre. Elle cite l'exemple de l'école Vitruve dans le 20^e arrondissement. Xavier Lagurge explique que c'est une expérience pédagogique et que l'école Saint-Merri ne fait pas partie des 10 premières écoles qui bénéficient du dispositif de cour oasis. Il précise que le cas de certaines écoles parisiennes végétalisées est pris en compte dans leur réflexion.

Corine Faugeron ajoute que l'école Neuve Saint-Pierre bénéficie du dispositif de Cour Oasis et qu'à terme la ville prévoit de transformer les cours de toutes les écoles. Elle rappelle que Hausmann était un précurseur, qui avait pensé à aligner les arbres pour créer des îlots de fraîcheur.

Alain Genel pense qu'il faut que l'école Saint-Merri ne se limite pas au réaménagement qu'elle a connu récemment et qu'elle doit pouvoir bénéficier de cette végétalisation pour lutter contre la pollution dense présente à sa proximité. Xavier Lagurge précise que les propositions n'ont pas été budgétisées. Corine Faugeron et Alain Genel envisagent d'en parler au Maire du 4^e.

Intervention de Corine Faugeron, élue référente du Conseil de quartier

Corine Faugeron remercie les membres du Conseil de quartier Saint-Merri d'avoir porté leur projet de végétalisation du quartier, qui a éveillé un intérêt pour la biodiversité et initié la réflexion sur le développement de la nature dans l'arrondissement.

Elle poursuit avec Gérard Grass sur leur projet biodiversité. Ils vont inviter les détenteurs de permis de végétaliser et elle informe que le prochain CICA prévu le 4 novembre prochain à 18h portera sur la thématique : « la biodiversité dans le 4^e arrondissement et dans le centre de Paris ». Elle précise que l'idée de ce CICA est entre autres d'évoquer l'idée d'un comité local de la biodiversité, ayant pour but d'initier et de favoriser des opérations qui rentrent dans l'objectif biodiversité.

Elle rappelle la soirée Végétalisons Paris organisée le jeudi 17 octobre à la Mairie du 4^e.

Intervention de Fahd Zhar, Conseiller technique au Cabinet du Maire du 4^e

Fahd Zhar remercie les membres du Conseil de quartier Saint-Merri de l'accueillir. Il intervient pour présenter l'installation d'un nouveau dispositif de tri appelé Trilib' dans le quartier Saint-Merri. Il explique que le Trilib' est une solution alternative au tri sélectif pour les immeubles qui sont dotés de locaux poubelles. Pour les immeubles qui n'en ont pas, il est une solution de tri permettant de pallier ce manque. Le Trilib' est installé sur l'espace public à la place de deux places de stationnement résidentiel. Les bacs ont une hauteur d'environ 1,50m. Il est possible d'installer de 2 conteneurs (offre de base : bacs jaune et blanc) à 5 conteneurs afin de proposer davantage de tri.

Après étude des services, il a été décidé d'installer le Trilib' en face du 10 rue de la Tâcherie. La collecte est prévue deux fois par semaine.

Sophie Pons demande comment a été décidée l'installation des poubelles compactantes dans l'arrondissement. Elle signale le blocage du cheminement des piétons à cause de la poubelle située à l'angle des rues Saint-Martin et Rambuteau. Elle s'étonne que le Conseil de quartier ne soit pas consulté pour l'implantation des poubelles.

Végétalisation du quartier

La coordinatrice des Conseils de quartier du 4^e annonce qu'une communication sur l'opération géranium et les trente jardinières sera réalisée dans la newsletter de la Mairie du 4^e ainsi que sur le site internet de la Mairie du 4^e.

Alain Genel propose que le Conseil de quartier fasse un retour d'expérience en contactant toutes les personnes qui ont bénéficié de géraniums et de jardinières.

La végétalisation de la rue Pecquay avance : une jardinière récupérée du village Saint-Paul sera installée dans le recoin de la rue Pecquay, en accord avec le permis de végétaliser de « Milou ». Deux jardinières rectangulaires de modèle identique à celles installées rue des Lombards qui ont été commandées, devraient arriver en novembre et être installées selon l'emplacement autorisé du permis de végétalisé de Thomas Lin.

Le projet de végétaliser les poteaux de la rue Pecquay avec des parpaings imaginé par Thomas Lin a été refusé par les services de la ville.

Rue du Temple

Eliane de Vendevre présente son souhait de piétonniser partiellement la rue du Temple, en raison de la future sortie supplémentaire du métro Hôtel de ville et de la cohabitation difficile des stationnements et des livraisons que la rue connaît aujourd'hui.

Des points de vue différents s'expriment sur le sujet des rues piétonnisées, certains y sont grandement favorables tandis que d'autres craignent fortement que la piétonisation ouvre la porte aux débordements et incivilités.

Sophie Pons explique que la réunion publique sur la rue de la Verrerie laissait entendre qu'il n'y avait pas de projet pour l'angle des rues Verrerie/Temple et que la RATP avait invité les personnes intéressées à se rapprocher de la Mairie du 4^e.

Alain Genel indique que le Conseil de quartier pourrait réfléchir et tenter de porter un projet ponctuel pour cet angle en prévoyant du végétal, l'installation de trottoirs plus larges et la réduction de la place réservée aux voitures.

Divers

La Coordinatrice des Conseils de quartier du 4^e évoque le mail envoyé à l'ensemble des Conseillers des quartiers du 4^e concernant la période de réserve pré-électorale. Elle annonce que le Maire du 4^e souhaite laisser les Conseils de quartier se réunir jusqu'en mars 2020, les élus référents seront présents jusqu'au mois de décembre 2019.

Elle annonce la rencontre des présidents et vice-présidents des Conseils de quartier du 4^e avec les Commissaires Cheyre et Morges, responsable du nouveau Commissariat du Centre, le 13 novembre prochain. Afin de préparer cette rencontre, les membres du Conseil de quartier seront invités par mail à transmettre les sujets qu'ils souhaitent voir aborder lors de cette rencontre.

Prochaines réunions 2019

De 19h à 21h, en salle Calmon de la Mairie du 4^e

Mardi 19 novembre et mercredi 18 décembre